

Veille Artisanat

BIBLIOGRAPHIE

- SELECTION DE TRAVAUX -

Gestion des déchets dans l'artisanat et les TPE

Novembre 2022



Chambres
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

Le service Veille Artisanat de CMA France vous propose une sélection de données clés et de travaux récents (postérieurs à 2018) sur la gestion des déchets dans l'artisanat et les TPE, issus de son fonds documentaire [InfoArtisanat](#).

Suivez l'actualité du développement durable sur la plateforme [Veille Artisanat](#) de CMA France

TABLE DES MATIERES

Table des matières	3
1-Politiques publiques.....	4
2-Données nationales.....	6
3-Données sectorielles	7
4-Initiatives nationales	12
5-Initiatives locales	14

1 - POLITIQUES PUBLIQUES

Lutte contre le gaspillage et économie circulaire dite loi AGEC

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGEC, est parue au Journal officiel du 11 février 2020.

Elle vise à "renforcer l'information du consommateur, lutter contre le gaspillage pour préserver les ressources naturelles, mobiliser les industriels pour transformer les modes de production, ainsi qu'améliorer la collecte des déchets et lutter contre les dépôts sauvages. » [REP, tri à la source des déchets fonds dédié au financement du réemploi et de la réutilisation, fonds dédié au financement de la réparation]

Source : **Loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.** - in : Journal Officiel - Lois et Décrets, 11/02/2020, n°35, 40p.- En ligne sur le site de [Légifrance](https://www.legifrance.gouv.fr/)

Voir aussi le dossier en ligne sur le site de [Vie publique](https://www.viepublique.fr/).

Tri à la source des 9 flux [Guide ADEME]

OBLIGATION DE TRI À LA SOURCE ET DE VALORISATION DES 9 FLUX

Papier/carton, métal, plastique, verre, bois, fraction minérale, plâtre, biodéchets, textile



La loi AGEC a entériné « l'obligation de mise en place du tri à la source des déchets lorsque ceux-ci ne sont pas traités sur place, et d'une collecte séparée. »

Dans un guide destiné **aux artisans**, aux entreprises, aux commerces et aux administrations, l'ADEME présente un décryptage synthétique de l'obligation du tri à la source des 9 flux (papier/carton, métal, plastique, verre, bois, fraction minérale et plâtre, textile, biodéchets). Il propose également un schéma de plan d'actions et démontre l'intérêt de profiter de cette obligation pour aller plus loin dans la réflexion, vers la réduction des déchets, vers l'écoconception des produits et services.

Le guide a été réalisé en lien avec CMA France, CCI France et la CPME.

Source : **Entreprises, artisans, commerces, collectivités, administrations : En la matière, soyez efficace ! Tri à la source des 9 flux - Papier/carton, métal, plastique, verre, bois, fraction minérale, plâtre, textile et biodéchets.** / ADEME. - in : ADEME, 28/06/2022, 9p. - (Clés pour agir (ADEME)) - En ligne sur le site de l'[ADEME](https://www.ademe.fr/).

Fonds réparations des filières REP | Etudes ADEME]

La loi AGEC a prévu la mise en place d'un fonds dédié au financement du réemploi et de la réutilisation et d'un fonds dédié au financement de la réparation. L'ADEME a publié en 2021 et 2022 des études sur la préfiguration de ces fonds pour les filières des Textiles d'habillement, Linge de Maison et Chaussures (TLC), des équipements électriques et électroniques (EEE) ménagers, des jouets, articles de sport et de loisirs et des articles de bricolage et de jardin (ASL et ABJ), des Eléments d'Ameublement (EA).

Sources :

Fonds réemploi-réutilisation et réparation de la filière TLC. Etude préalable / ADEME, In Extenso Innovation Croissance.- Angers : ADEME, janvier 2022, 118p. (Expertises) - En ligne sur le site de l'[ADEME](https://www.ademe.fr/).

Fonds réparation de la filière équipements électriques et électroniques. Etude préalable / ADEME, In Extenso Innovation Croissance, Hestin Mathieu.- Angers : ADEME, juin 2021, 74p. (Expertises) - En ligne sur le site de l'[ADEME](https://www.ademe.fr/).

Fonds réparation des filières REP Jouets, Sports et Loisirs, Bricolage et Jardin. Etude préalable / ADEME, Whitwham Marguerite- PHILGEA, Trebesses Gabrielle- Moringa, Follet Sébastien- TERRA, Trarieux Manuel- AUDEVANT.- Angers : ADEME, juin 2021 , 76p. (Expertises) – En ligne sur le site de l'[ADEME](#).

Fonds réemploi-réutilisation et réparation de la filière EA. Etude préalable / ADEME, In Extensio Innovation Croissance.- Angers : ADEME, mars 2022, 79p. (Expertises) – En ligne sur le site de l'[ADEME](#).

France Relance : des dispositifs Transition écologique et décarbonation pour les TPE [Guide DGE]

France Relance, le plan de relance du Gouvernement présenté le 3 septembre 2020 dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19, contient des mesures d'urgence autour de 3 grandes priorités : l'écologie (dont l'économie circulaire et les circuits courts), la compétitivité et la cohésion. **Certaines de ces mesures, comme les offres de diagnostic et d'accompagnement « Diag EcoFlux » et « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts », sur le sujet de la transition écologique, concernent directement les TPE et les PME** et sont détaillées dans un guide réalisé par la Direction générale des entreprises (DGE).

Sources :

Lancement du Plan de relance le 3 septembre 2020.- in : Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, 03/09/2022 - En ligne sur le site du [ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique](#).

France Relance - Les dispositifs à destination des PME et des TPE. - Ivry sur Seine : DGE - Direction Générale des Entreprises, 17/12/2020, 86p. - En ligne sur le site de la [DGE](#).

2 - DONNEES NATIONALES

Etat des lieux 2021 de la production et du traitement de déchets en France

DECHETS PRODUITS EN 2018
Environ 342 millions de tonnes, soit 5,1 tonnes/habitant

ENTREPRISE
(hors construction)
72 millions de tonnes



CONSTRUCTION
240 millions de tonnes



MENAGES
39 millions de tonnes



L'ADEME fournit des données statistiques sur les flux de déchets en France, leur prévention et leur réutilisation, leur collecte et traitement (dont la collecte des déchets des activités économiques, DAE), leur valorisation. Un rappel du contexte réglementaire de la gestion des déchets est effectué.

En 2018, les activités économiques autres que la construction ont généré l'équivalent de 1 100 kg/habitant de déchets, soit 21 % de l'ensemble des déchets en France. Dans les secteurs du BTP, ce sont 3 600 kg/habitant, soit 71 % de l'ensemble des déchets en France. « Qu'ils soient issus des industries ou du

commerce, 90 % des déchets sont orientés vers des filières de valorisation, dont 60 à 70 % vers le recyclage »

Source : **Déchets Chiffres-clés - Edition 2021**. / ADEME. - Paris : ADEME, 01/09/2021, 36p. (Faits & Chiffres (ADEME)) - En ligne sur le site de [l'ADEME](https://www.ademe.fr/).

Prévention des déchets et économie circulaire : retours d'expérience du réseau A3P®

L'ADEME publie une synthèse thématique destinée à capitaliser l'expérience des collectivités engagées dans des plans et programmes de prévention des déchets (PPP) puis des programmes "Territoire zéro déchet zéro gaspillage (TZDZG)" avec le soutien de l'ADEME.

Elle permet d'accéder à des retours d'expériences des actions menées dans les territoires dans le cadre de la prévention des déchets, ou en direction des entreprises, sous forme d'animation, d'accompagnement, et de soutien direct.

Cette synthèse thématique permet un accès à un panel (non exhaustif) de retours d'expérience. Des fiches d'opérations exemplaires peuvent être consultées sur la plateforme OPTIGEDE (plate-forme d'échanges et de diffusion d'outils et de retours d'expérience sur la prévention et la gestion des déchets).

Source : **Changer les pratiques dans les territoires. Prévention des déchets et économie circulaire**. / Réseau A3P, ADEME. - in : ADEME, 01/02/2020, 16p. - (Clés pour agir (ADEME)) - En ligne sur le site de [l'ADEME](https://www.ademe.fr/).

3 - DONNEES SECTORIELLES

→ Alimentation

Déchets alimentaires : première estimation des coûts de gestion [Etude ADEME]

L'ADEME a mené une étude afin de réaliser une première estimation des coûts de gestion des déchets alimentaires (hors déchets verts et huiles alimentaires) des producteurs non ménagers (GMS, commerces de bouche, restauration collective et commerciale, établissements médico-sociaux, hôtels/campings, marchés).

Celle-ci vise à "connaître les moyens techniques mis en œuvre par [ceux-ci] pour trier à la source leurs biodéchets ; évaluer les coûts de mise en place des différentes solutions en fonction de catégories de producteurs définies et identifier les facteurs d'influence de ces coûts ; formuler des préconisations techniques et organisationnelles pour mettre en œuvre le tri à la source des déchets alimentaires, en vue de le généraliser à l'échelle nationale".

L'étude s'appuie sur deux enquêtes réalisées auprès des producteurs non ménagers et des collecteurs de déchets alimentaires.

Des fédérations professionnelles (dont la CGAD) et les chambres consulaires (dont CMA France et plusieurs chambres de métiers et de l'artisanat) ont été associées.

70 % des producteurs (et 60 % de ceux pratiquant le tri à la source) ne connaissent pas les quantités de déchets alimentaires produits. L'étude s'appuie sur l'enquête et des moyennes théoriques pour définir des ratios de production de ces déchets par type de producteur. Elle fournit également des données sur le stockage des déchets alimentaires, les solutions de prétraitement mises en oeuvre, la pratique du tri à la source, le compostage en établissement, la collecte séparée, les freins et leviers au tri à la source. Elle compare deux solutions de tri à la source (compostage en établissement et collecte séparée), en termes techniques et financiers (coût global, coût de gestion des déchets résiduels) et identifie des points de vigilance et perspectives.

Les préconisations techniques et organisationnelles font l'objet d'un guide.

Source : **Coûts de gestion des déchets alimentaires des producteurs non ménagers. Première estimation des coûts. Rapport final.** / ADEME, Marcoux Marie-Amélie, Tilbian Jessica. - Paris : ADEME, 01/06/2022, 74 p. (Expertises (ADEME)). En ligne sur le site de l'[ADEME](#).

→ Bâtiment

Gestion des déchets bois du bâtiment - GDBAT [Etude FCBA/Xerfi Specific]

Une étude visant à mieux connaître la gestion des produits de construction bois en fin de vie a été réalisée par FCBA et Xerfi Specific à la demande des organisations professionnelles membres du CODIFAB et de France Bois Forêt (FBF).

Son périmètre comprend la gestion de tous les déchets de bois produits par les entreprises du bâtiment et de la démolition jusqu'à leur valorisation ou leur élimination effective. Il s'agit des déchets issus des PMCB (produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment). Sont également pris en compte les déchets de palettes et de bois de coffrage, les déchets de seconde transformation des entreprises.

Les principaux résultats font état, pour 2019, d'un gisement total de déchets de bois de plus de 2,3 millions de tonnes brutes provenant des chantiers de construction neuve, de rénovation et de la démolition (*). Sur ce total, 2,2 millions de tonnes sont collectées par les gestionnaires de déchets publics ou privés. Les 100 Kt restantes sont réemployées et/ou réutilisées, ou envoyées directement en installation de stockage de déchets non dangereux ou encore en installation de valorisation énergétique.

(*) Il est de 1,989 millions de tonnes, si l'on considère uniquement le périmètre de la filière REP (responsabilité élargie du producteur) PMCB.

Source : **Gisement et devenir des déchets bois issus de la construction neuve, de la démolition et de la rénovation du bâtiment.** / FCBA, Xerfi Spécific. - Paris : CODIFAB, 01/04/2022, 89p.- En ligne sur le site du [CODIFAB](#).

Ile-de-France : principales filières des déchets de BTP [Etude APUR]

L'APUR publie une étude sur les principales filières des déchets du BTP (béton et pierre naturelle, acier et métaux, bois, matériaux plastique et PVC, menuiserie et verre, moquettes) en Ile-de-France dressant, pour chacune, un état des lieux, présentant les valorisations possibles du matériau, le cadre réglementaire et les acteurs des filières de valorisation.

Depuis 2019, l'APUR travaille sur le sujet de l'économie circulaire dans les chantiers du BTP "en documentant à la fois les gisements (par la réalisation d'une base de données Démolition [présentée dans l'étude]), l'évolution des matériaux, des plateformes de réemploi et des filières". Deux études ont été publiées sur l'économie circulaire et les chantiers du nord-est métropolitain en juin 2020, et l'évolution des matériaux du BTP avec l'exemple du béton en mars 2021.

Source : **Principales filières des déchets du BTP. Quelles organisations, valorisations et gisements à venir ?** / APUR. - Paris : APUR - Atelier parisien d'urbanisme, 01/02/2022, 37p. - En ligne sur le site de [l'APUR](#).

Analyse des données de l'enquête sur les déchets et déblais produits par l'activité du BTP [Données SDES]



En 2014, les très petits établissements du bâtiment ne prennent en charge que 6 % des déchets des chantiers de BTP pour 35 % de l'activité.

Menée tous les six ans par le Service de la donnée et des études (SDES) du Commissariat général au développement durable, l'enquête sur les déchets et déblais produits par l'activité de BTP permet d'estimer les gisements de déchets issus de cette activité en France.

En 2014, les établissements du BTP ont géré 227,5 millions de tonnes de déchets et déblais. 95 % de ces déchets sont issus des chantiers du BTP : activités de travaux publics et génie civil (à l'origine de 65 % des déchets en poids), construction (12 %), démolition (10 %) et entretien amélioration, rénovation et réhabilitation de bâtiments (8 %).

Les très petits établissements du bâtiment ont géré 13,6 millions de tonnes de déchets sur site, et ont pris en charge 6 % des déchets des chantiers de BTP, "ce qui est très inférieur à la part d'activité qu'ils représentent (35 %)." La nature des chantiers sur lesquels ils interviennent et l'existence de systèmes de gestion mutualisée des déchets sur les chantiers l'expliquent. Ils auraient ainsi tendance à déléguer la gestion de leurs déchets à de plus grands établissements présents sur le chantier.

Dans le second oeuvre, les très petits établissements (moins de 10 salariés) se distinguent par leur plus grande présence sur les chantiers d'entretien-amélioration, rénovation, réhabilitation (72 % de l'activité). Ce sont ceux qui, en proportion, gèrent le plus de déchets de matériaux isolants (27 %) et de briques, tuiles, céramiques et ardoises (14 %).

71 % des établissements de moins de 10 salariés sensibilisent leur personnel à la problématique déchets.

Source : **Le recyclage des déchets produits par l'activité de BTP en 2014.** / CGDD, Chauvet-Peyrard Axelle, Montéremal Marion. - Paris : Datalab, 31/10/2018, 52p. - En ligne sur le site du [service de la donnée et des études statistiques \(SDES\)](#) du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Diagnostiques départementaux déchets et recyclage du BTP [Réseau des CERC]

Une méthode d'analyse permettant d'établir un diagnostic de la production et de la gestion des déchets du bâtiment et des travaux publics (BTP) sur un département a été mise en place et déployée par le Réseau des CERC avec l'appui de ses partenaires. Cette méthode permet de mesurer les disparités territoriales induites par les caractéristiques géologiques, les contraintes territoriales (stockage, réemploi, règlements d'urbanisme...), les pratiques locales des entreprises ou encore la typologie des chantiers. 71 départements disposaient, à la mi-décembre 2017, d'un diagnostic finalisé.

Les principaux résultats révèlent notamment que "85 % des déchets et matériaux issus des chantiers du BTP, avant réemploi, proviennent des travaux publics en France". Les installations spécialisées dans l'accueil de déchets et matériaux issus des chantiers BTP sont au nombre de 3 809 et sont inégalement réparties sur le territoire. Près de la moitié de ces déchets et matériaux sont des terres et matériaux meubles non pollués (47 %), des mélanges de déchets et matériaux inertes (19 %), des graves et matériaux rocheux (10 %), du béton (8 %) et des déchets d'enrobés (7 %). "Le taux de recyclage, valorisation et réutilisation moyens des déchets et matériaux inertes accueillis par les installations spécialisées s'établit à 76 % (...)".

Source : **Déchets et recyclage du Bâtiment et des Travaux Publics en France : les contributions du Réseau des CERC. : Enseignements de la consolidation des diagnostics départementaux Déchets et Recyclage du Bâtiment et des Travaux Publics des CERC.** / CERC - Réseau des Cellules économiques régionales de la construction. - in : CERC - Réseau des Cellules économiques régionales de la construction, 01/01/2018, 13p. - En ligne sur le site du [Réseau des CERC](#).

➔ Ameublement

Déchets d'Éléments d'Ameublement : état des lieux de la filière en 2020 [Etude ADEME]

Le rapport annuel de l'ADEME dresse un état des lieux de la filière des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) en 2020 sur la base des éléments recueillis via le Registre DEA mis en place par l'ADEME, enrichis de données provenant des acteurs de la filière. Il informe sur le contexte et l'actualité réglementaire, l'organisation de la filière, communique des données nationale, régionale et départementale (mise sur le marché, collecte, caractérisation de la collecte, réemploi, traitement), et des données sur les territoires d'Outre-mer.

La filière des DEA est une filière à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) selon laquelle les producteurs, ou metteurs sur le marché, sont tenus d'assurer la collecte et le traitement des éléments d'ameublement en fin de vie, ou déchets d'éléments d'ameublement.

La filière des DEA est une filière à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) selon laquelle les producteurs, ou metteurs sur le marché, sont tenus d'assurer la collecte et le traitement des éléments d'ameublement en fin de vie, ou déchets d'éléments d'ameublement. 2,73 millions de tonnes d'éléments d'ameublement (toutes catégories confondues) ont été mis sur le marché en 2020. 5 catégories de meubles concernent trois quarts des tonnages d'EA : les meubles de cuisine, les meubles de chambres à coucher, les sièges, les meubles d'appoint, les meubles de salons, séjour, salle à manger. Le bois ressort comme le matériau majoritaire le plus fréquent des EA mis sur le marché (60 %). Le métal et les produits de rembourrage dépassent les 10 %.

Source : **Eléments d'Ameublement : données 2020 - Rapport annuel** / Au-Dev-ant, Trarieux Manuel. ADEME, Houdus Chloé.- in : Angers : ADEME (Faits et chiffres), septembre 2021, 58p. - En ligne sur le site de l'[ADEME](#).

➔ Automobile

Automobile : état des lieux de la filière démontage et recyclage [ANFA]

Piloté par l'ANFA, l'Observatoire des métiers et des services de l'automobile dresse un état des lieux de la filière du démontage-recyclage. Les centres VHU (véhicule hors d'usage) agréés par l'Etat dans la branche des services de l'automobile représentent 766 entreprises, 944 établissements, soit 45 % de l'ensemble des établissements. Les 55 % restants sont principalement spécialisés dans la récupération de déchets triés et le démantèlement d'épaves. En 2020, les établissements dont l'activité principale est le démontage-recyclage emploient 3 075 salariés.

En 2019, 1 623 522 véhicules hors d'usage ont été pris en charge par les centres agréés. Ces derniers "commencent à voir apparaître un nombre non significatif mais croissant de véhicules à motorisation électrique."

Le principe de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) s'applique à la filière VHU (loi Anti-Gaspillage et Economie circulaire - AGEC adoptée en février 2020) : "Les centres VHU, qui avaient jusqu'ici le choix de rester indépendants, ont jusqu'au 1er janvier 2024 pour contractualiser avec les constructeurs automobiles."

Source : **Le démontage et le recyclage automobile**. / Observatoire ANFA. - in : Autofocus, 24/05/2022, n°95, 13p. - En ligne sur le site de l'[ANFA](#).

➔ Imprimerie

Consommation et gisements de déchets de produits graphiques [Etude ADEME/SEREHO]

Le cabinet d'études SEREHO a réalisé pour le compte de l'ADEME un rapport faisant état de la consommation apparente de papiers graphiques, et de la consommation de papiers à usages graphiques. Il évalue les gisements de déchets de produits graphiques, la récupération des papiers et cartons à recycler (PCR), et définit enfin le périmètre Citeo.

« Les articles et produits sont analysés par famille sous un mode standardisé, présentant les tonnages de papier globaux mis en œuvre répartis entre les différentes destinations possibles : circuit industriel, ménages et assimilés, entreprises et autres entités professionnelles. »

Source : **Actualisation 2020 des flux de produits graphiques en France. Rapport**. / Sereho, Tripièr Alain, Viasourcing. - Paris : ADEME, 01/12/2021, 108 p. - En ligne sur le site de l'[ADEME](#).

→ Equipements électriques et électroniques

DEEE [Etude ADEME]

Le rapport annuel du registre des DEEE, établi par l'ADEME à partir de données issues principalement du Registre national des producteurs d'équipements électriques et électroniques, rappelle la réglementation européenne et française, fournit des éléments sur l'organisation de la filière et des données sur le marché, la collecte et le traitement, sur les éco-organismes ainsi qu'une comparaison européenne et une analyse des perspectives de la filière. Le document fait également un état des lieux de la filière dans les DROM-COM. Près de 1,2 milliard d'EEE ont été mis sur le marché en 2020, représentant 2,2 millions de tonnes. En 2020, 849 097 tonnes de DEEE ont été collectés en France pour un taux de recyclage de 77 %.

Source : **Equipements électriques et électroniques : données 2020 - Rapport annuel.** / In Extenso Innovation Croissance, Jover Marion, Borie Mathilde. ADEME, Moriceu Sandrine. - in : ADEME, 01/11/2021, 105p. - En ligne sur le site de [ADEME](https://www.ademe.fr).

→ ESS dans le secteur de la prévention et la gestion des déchets

ESS : valorisation des déchets et réemploi [Etude prospective Pipame]

Dans le cadre du Pipame (Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques), la Délégation interministérielle à l'économie sociale et solidaire, la Direction générale des entreprises et la Caisse des Dépôts ont piloté une étude réalisée par le groupement CMI - Auxilia - Le Comptoir de l'Innovation, sur 4 filières à fort potentiel de développement pour l'économie sociale et solidaire, dont celle de la valorisation des déchets et le réemploi,

Sont analysés l'évolution récente du secteur, la présence de l'économie sociale et solidaire dans le secteur, les évolutions prévisionnelles de la demande et de l'offre, l'impact du numérique, le potentiel d'emplois et les perspectives d'évolution de l'ESS dans la filière étudiée. Des success-stories sont présentées.

L'étude recommande enfin plusieurs leviers de développement : agir sur la formation, la pédagogie et la communication, développer la communication, le marketing et diversifier l'offre de services, développer des partenariats et coopérations avec les autres acteurs économiques, mieux adapter leur échelle d'intervention, mobiliser la commande publique, mieux structurer leurs réseaux."

Source : **Prospective - Economie sociale et solidaire : la valorisation des déchets et le réemploi.** / Caisse des Dépôts, DGE, Délégation interministérielle à l'économie sociale et solidaire. - Ivry sur Seine : DGE - Direction Générale des Entreprises, 2017, 48 p. (Etudes économiques (DGE - Direction Générale des Entreprises)). - En ligne sur le site de la [DGE](https://www.dge.fr).

4 - INITIATIVES NATIONALES

Artisanat et développement durable [Label Entreprise, CMA France]

L'émission, réalisée en partenariat avec CMA France, et diffusée sur la chaîne Demain TV, porte sur la stratégie du secteur de l'artisanat pour relever le défi du développement durable et de la transition écologique.

Présentation du positionnement de l'artisanat, de l'action du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat auprès des entreprises artisanales (diagnostic anti gaspi et diagnostic déchets menés dans le cadre de l'opération TPE & PME gagnantes sur tous les coûts, Eco défis, Imprim' Vert, Artisans gourmands, Répar'acteurs...) pour les accompagner sur ces enjeux.

Source : **Label Entreprise : Artisanat et développement durable**. in : Demain TV, 15/03/2021, 16'. - En ligne sur le site de la chaîne [Demain TV](#).

→ Eco-Défis



Le dispositif **Eco-défis** a pour principe d'aider les artisans et commerçants à s'engager dans des démarches concrètes en faveur de l'environnement sur différentes thématiques : énergie, produits, déchets, eau, transport, société et environnemental.

Créé par la Chambre de métiers et de l'artisanat du Val de Marne, le dispositif est **déployé dans plusieurs régions**. Il repose sur une marque nationale, une méthodologie, une charte graphique et une liste de défis et est mené en lien avec les collectivités.

Un guide pratique sur le dispositif a été réalisé par la Chambre de métiers et de l'artisanat Occitanie

Source : **Eco-défis des commerçants & artisans. Guide pratique**. / CMA Occitanie Pyrénées-Méditerranée. - Saint-Jean : CMA Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, 2021, 52p. - En ligne sur le site de la [CMA Haute-Garonne](#).

→ Label Répar'Acteurs



Les Chambres de métiers et de l'artisanat, avec le soutien de l'ADEME, ont déployé le **label Répar'acteurs** permettant aux artisans de la réparation de promouvoir l'acte de réparer et de se positionner en tant qu'acteur de la réduction des déchets. Près de 6 500 artisans ont obtenu le label.

→ TPE & PME gagnantes sur tous les coûts



L'opération **TPE & PME gagnantes sur tous les coûts**, menée par les Chambres de métiers et de l'artisanat, avec le soutien de l'ADEME, propose aux entreprises artisanales un accompagnement pour identifier les pertes énergie-matières-déchets et disposer d'un plan d'actions pour les réduire.

→ Imprim'Vert



Créé par la Chambre de métiers et de l'artisanat du Loir-et-Cher en 1998, puis développé par le réseau sur l'ensemble du territoire, le label **Imprim'vert** a pour objectif de favoriser la mise en place par les imprimeurs d'actions concrètes conduisant à une diminution des impacts de leur activité sur l'environnement dont la réduction des déchets.

5 - INITIATIVES LOCALES

→ Auvergne – Rhône-Alpes

Rhône : Défi Commerce Zéro Déchet pour les boulangeries-pâtisseries [CMA]

Dans le cadre de la Semaine européenne de réduction des déchets 2022 (SERD), la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône a organisé un Défi Commerce Zéro Déchet, à destination des boulangeries et pâtisseries de la Métropole de Lyon.

Source : **Défi Commerce Zéro Déchet - SERD 2022**.- in : site CMA du Rhône, 01/09/2022, 1p. - En ligne sur le site de la [CMA du Rhône](#).

Drôme-Ardèche : tri des déchets [Convention de partenariat]

Le 5 juillet, les Chambres de métiers et de l'artisanat de la Drôme et de l'Ardèche ont signé une convention de partenariat avec les CCI et les syndicats de traitement (Sytrad, Sictoba, Sidomsa et SYPP), au centre de tri MéTriPolis de Portes-lès-Valence, afin "d'œuvrer collectivement en faveur de la réduction des déchets et à leur meilleur recyclage auprès des entreprises de Drôme et d'Ardèche".

Source : **Signature de convention : tri des déchets**.- in : Page Facebook CMA de la Drôme, 06/07/2022, 1p. - En ligne sur le site de la [CMA de la Drôme \(page Facebook\)](#)

Auvergne-Rhône-Alpes : près d'1 artisan sur 2 a déjà mis en place des solutions pour la transition écologique de leur entreprise [Enquête CMA]



Selon une enquête menée par la Chambre de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes entre le 20 mars et le 15 avril 2022 (4 263 répondants), sur la transition écologique des entreprises artisanales, la moitié des dirigeants ont déjà mis en place des solutions notamment de gestion des déchets.

Les principaux freins exprimés par ceux qui sont réticents sont l'absence de certitude sur la plus-value des solutions proposées, la non-identification d'aide spécifique identifiée et le manque de temps. 1 chef d'entreprise sur 2 exprime le

besoin d'être accompagné sur les thématiques environnementales.

Source : **Actualités économiques - Focus sur la transition écologique des entreprises artisanales** - in : CMA Auvergne-Rhône-Alpes, 16/06/2022, 1p. - En ligne sur le site de la [CMA Auvergne-Rhône-Alpes](#).

Rhône : emballages alimentaires [Autodiagnostic CMA]

La Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, dans le prolongement de son guide de sensibilisation aux emballages alimentaires, propose aux artisans un autodiagnostic sur les emballages afin de les aider à identifier les emballages associés à leur activité, faire le point sur les actions pour diminuer ou valoriser les emballages lors de l'approvisionnement ou la fabrication, ou pour diminuer la quantité d'emballages distribués.

Source : **Autodiagnostic sur les emballages**. - in : site CMA du Rhône, 01/02/2022, 2p. - En ligne sur le site de la [CMA du Rhône](#).

➔ Bourgogne - Franche-Comté

Bourgogne - Franche-Comté : développement durable pour les artisans [Fiches pratiques CMA]

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Bourgogne-Franche-Comté propose, en téléchargement gratuit, des fiches pratiques pour les approches développement durable dans les entreprises artisanales (dont la gestion des déchets, l'économie circulaire).

Source : **Fiches pratiques : Développement durable**. - in : CMA Bourgogne - Franche-Comté, 30/11/2020, mulp. - En ligne sur le site de la [CMA Bourgogne - Franche-Comté](#).

Bourgogne Franche-Comté : déchets de chantier [Guide pratique CAPEB]

La CAPEB Bourgogne-Franche-Comté publie un guide pratique sur la gestion des déchets dans l'artisanat du bâtiment à travers une approche par métiers.

Ce guide a été réalisé dans le cadre du CAPÉCO, avec le soutien financier de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Source : **Guide pratique des déchets de chantier. Quelles solutions pour le bâtiment en Bourgogne Franche-Comté ?** / CAPEB Bourgogne Franche-Comté. - Chenôve : CAPEB Bourgogne Franche-Comté, 01/05/2018, 26p. - En ligne sur le site de [Bourgogne Bâtiment Durable](#).

➔ Bretagne

Bretagne : zéro déchet en 2040 [Etude prospective Région Bretagne/DREAL]

Réalisée par Auxilia et Plan B (conseils en transition socio-écologique) pour la Région Bretagne et la Direction régionale de l'environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), l'étude prospective Défi Bretagne Zéro Déchet 2040 projette l'évolution de quatre secteurs économiques : bâtiment, plastiques, matières organiques et verre à cet horizon. "L'objectif d'une « Bretagne zéro déchet en 2040 » figure dans le plan régional de prévention et de gestion des déchets de la Région Bretagne (PRPGD), approuvé le 23 mars 2020."

"4 scénarios (...) identifient 9 leviers d'actions, [10 filières clés] et les 20 métiers qui pourraient naître dans ces filières, les actions à mener pour y parvenir (réorganisation des formations etc...)."

La Chambre de métiers et de l'artisanat Bretagne a participé à l'atelier de sélection des filières (atelier transversal).

Sources :

Scénarios pour une «Bretagne zéro déchet 2040». - in : Région Bretagne, 07/04/2022, 2p., (Communiqué de presse) - En ligne sur le site de la [région Bretagne](#).

Défi Bretagne zéro déchet. Etude prospective sur les emplois, les filières et les compétences / Auxilia.- in : Région Bretagne, DREAL, 31/03/2022, 62p. - En ligne sur le site de la [région Bretagne](#).

Bretagne : Artisan zéro gaspi, une action régionale ouverte aux artisans de l'alimentaire

L'action Artisan zéro gaspi s'inscrit dans le cadre du programme régional environnemental Envir'A. Expérimentée en 2020-2021 auprès de 3 métiers (boucher-charcutier-traiteur, pâtissier et chocolatier), elle est désormais ouverte à l'ensemble des artisans bretons de l'alimentaire.

Source : **Artisans Zéro Gaspi : nouvelle action expérimentale !** - in : CMA Bretagne, 27/07/2021 - En ligne sur le site de la [CMA Bretagne](#).

➔ Centre – Val de Loire

Centre - Val de Loire : gestion des matières premières et des déchets générés [Performa environnement]

La Chambre de métiers et de l'artisanat Centre - Val de Loire analyse les accompagnements à la transition écologique réalisés dans le cadre du dispositif national, Performa environnement, auprès des entreprises artisanales de son territoire (338 accompagnements réalisés entre avril 2021 et août 2022). Ce diagnostic permet de dresser un état des lieux de leur situation en matière de transition écologique, notamment concernant la gestion des matières premières et des déchets générés. Pour ce volet, il apparaît que 61 % des artisans n'ont pas connaissance du volume de déchets annuel généré par leur activité. 84 % ont mis en place des actions pour optimiser la gestion de leurs déchets (mise en place du tri en vue du recyclage, réduction à la source, suivi du volume de déchets). Pour 87 %, les matières premières consommables et / ou les fournitures représentent une part importante de leur budget.

Source : **Analyse des accompagnements à la Transition écologique effectués auprès des Artisans du Centre - Val de Loire**. / CMA Centre - Val de Loire. - Orléans : CMA Centre - Val de Loire, 01/10/2022, 7p. - En ligne sur le site de la [CMA Centre-Val de Loire](#).

➔ Grand Est

Grand Est : Engagés pour demain [Vidéos]

La Chambre de métiers d'Alsace a réalisé une série de vidéos sur la thématique RSE : « Adopter une attitude éco-responsable, c'est possible et c'est facile ». Tous les mardis, une vidéo présente un artisan et des salariés qui se sont engagés dans une démarche RSE dont Engagés pour demain - gestion des déchets.

Source : **Engagés pour demain**. / CM Alsace. - Strasbourg : CM Alsace, 01/10/2022. - En ligne sur la chaîne Youtube de la [CM Alsace](#).

➔ Ile-de-France

Ile-de-France : prévention des déchets dans l'artisanat [Fiches pratiques sectorielles des CMA]

Les Chambres de métiers et de l'artisanat d'Ile-de-France ont réalisé en collaboration avec la Région Ile-de-France, des fiches pratiques sur la prévention des déchets dans l'artisanat appliquées à 10 métiers : boulangerie-pâtisserie, boucherie-charcuterie-traiteur, restauration rapide, coiffure, fleuriste, pressing, mécanique automobile, imprimerie, menuiserie et nettoyage industriel/propreté.

Chaque fiche répond aux questions suivantes : comment prévenir la production de déchets dans le cadre mon activité ?, comment agir vis-à-vis de mes fournisseurs ?, comment agir vis-à-vis de ma clientèle ?, comment agir dans mes locaux ?

Source : **Prévention des déchets dans l'artisanat**. / CRMA Ile-de-France, Région Ile-de-France. - in : CRMA Ile de France, 01/01/2016, 20 p. - En ligne sur le site de la [CMA Ile-de-France](#).

→ Nouvelle Aquitaine

Creuse : l'association EC3 structure la gestion des déchets du BTP

Dans le département de la Creuse, les fédérations professionnelles (FFB, CAPEB et FDTP), les entrepreneurs du BTP et des EPCI gestionnaires des déchets se sont associés, en septembre 2021, pour créer EC3 (économie circulaire de la construction en Creuse) [*], avec pour objectif de proposer aux chefs d'entreprises de ce secteur une solution concrète et pratique aux problèmes de gestion de leurs déchets.

Un maillage territorial de 9 plateformes dédiées à la réception des déchets triés à la source est prévu dans les deux ans à venir afin que tout chantier soit toujours, au plus, à 20 km d'une plateforme. Elles accueilleront les déchets inertes en 4 catégories ainsi que les 7 flux de déchets imposés par la loi anti-gaspillage et économie circulaire du 10 février 2020. Une cotisation annuelle de 1 490 € HT ouvre droit à l'accès aux plateformes pour y déposer "les déchets triés et revalorisables sans facturation supplémentaire dans la limite de 18 m3 par chantier."

[*] La Chambre de métiers et de l'artisanat est partenaire.

Source : **EC3 - Economie circulaire de la construction en Creuse**. - in : Monde des artisans (Le) Nouvelle Aquitaine - éd. Creuse, n° 149, 01/07/2022, 1p. - En ligne sur le site du [Monde des Artisans Nouvelle Aquitaine](#).

Nouvelle-Aquitaine : réduction du gaspillage alimentaire dans l'artisanat des métiers de bouche [Guide pratique]

NOUVELLE AQUITAINE
IMPACT DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE
ENTREPRISES ARTISANALES DES METIERS DE BOUCHE

45 % ÉVALUENT LA PERTE FINANCIÈRE LIÉE AUX INVENDUS ENTRE 10 ET 20 % DE LEUR CHIFFRE D'AFFAIRES.

ENQUÊTE RÉALISÉE EN 2016 PAR LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
(2 720 ENTREPRISES ARTISANALES, 6 % DE RETOUR EXPRIMÉS)

La Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Aquitaine a réalisé un guide pratique pour réduire le gaspillage alimentaire dans l'artisanat des métiers de bouche. Ce guide a pour vocation d'aider les artisans de l'alimentaire à identifier les origines et évaluer leurs pertes alimentaires (biodéchets), et à "mettre en place des actions pour faire des économies en réduisant leurs pertes alimentaires et en valorisant leurs biodéchets". Il comporte également des fiches métiers (boulangerie-pâtisserie-chocolaterie, boucherie-charcuterie-traiteur, poissonnerie, restauration / plats à emporter, fabrication de boisson) pour lesquelles sont identifiées les sources de

gaspillage au laboratoire et au magasin, et les solutions pour éviter les pertes que ce soit lors de l'approvisionnement, de la fabrication, du magasin et chez les consommateurs. Le guide est complété par un [autodiagnostic](#) en ligne.

Source : **Réduire le gaspillage alimentaire dans l'artisanat des métiers de bouche. Comment identifier vos pertes alimentaires et réduire vos biodéchets ?**. / CRMA Nouvelle-Aquitaine, ADEME, Région Nouvelle-Aquitaine. - in : CRMA Nouvelle-Aquitaine, 30/08/2019, 32 p. - En ligne sur le site [Dechets-nouvelle-aquitaine.fr](#)

➔ Occitanie

Occitanie : label Entreprise Zéro déchet

Porté par la Chambre de métiers et de l'artisanat Occitanie, le dispositif de labellisation Entreprise Zéro Déchet est une démarche environnementale permettant d'optimiser les performances de l'entreprise s'y engageant et de mieux maîtriser son activité en optimisant par exemple l'utilisation de matières premières, ou encore en réduisant le coût de traitement des déchets...

La CMA propose aux entreprises artisanales intéressées un accompagnement et des outils.

Le label est entièrement gratuit (financé par la Région Occitanie et l'ADEME).

Source : **Label « Entreprise Zéro Déchet »** .- in : Blog CMA Tarn-et-Garonne, 12/09/2022, 1p. - En ligne sur le blog de la [CMA Tarn-et-Garonne](#).

➔ Pays de la Loire

Vendée : collecte des biodéchets des professionnels [Guide d'informations]

Trivalis (le syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée), la Chambre de métiers et de l'artisanat et la CCI de Vendée, avec la communauté de communes Pays de Saint-Gilles Croix de Vie, ont réalisé un guide d'informations sur la collecte des biodéchets des professionnels (restaurateurs, traiteurs, magasins de vente au détail, unités de transformation de denrées alimentaires...) en 2021. Le guide détaille les consignes de collecte, les raisons du tri, et détaille le circuit des biodéchets.

Source : **La collecte de biodéchets des professionnels en 2021** . / Trivalis, CMA Vendée, CCI Vendée. - in : CMA Vendée, 01/01/2021, 2 p. Plus d'informations sur le site de [Trivalis](#).

➔ Outre-mer

Nouvelle-Calédonie : Circuitpro

La Chambre de métiers et de l'artisanat et la CCI de Nouvelle-Calédonie ont créé une plateforme d'échanges collaborative, Circuitpro, afin de mettre en relation les entreprises (et associations) souhaitant

"Donner, vendre ou acheter à un prix adapté du matériel non utilisé en état de marche ou réparable

Réutiliser ou réemployer des produits ou matières avant qu'ils ne deviennent des déchets (palettes, chutes de production, contenants)

Partager des ressources partiellement exploitées (local, machines, parking, transport, personnel, compétences ...)".

Prise en charge par la CCI, l'ADEME et la Région Sud, dans le cadre d'une opération d'Ecologie Industrielle et Territoriale, elle est actuellement en test sur le territoire. Les annonces déposées sont vérifiées et validées pour publication par la CCI et la CMA.

Sources :

Nouveau : un site Internet anti-gaspi pour les pros .- in : Mag des artisans (Le), n°82, 01/08/2022, 1p. - En ligne sur le site de la [CMA Nouvelle-Calédonie](#).

Dossier de presse - Lancement plateforme Circuitpro / CMA Nouvelle-Calédonie.- in : site CMA Nouvelle-Calédonie, 25/08/2022, 6p. - En ligne sur le site de la [CMA Nouvelle-Calédonie](#).

Polynésie française : alternatives aux plastiques à usage unique [Guide CCISM]

La Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers de la Polynésie Française (CCISM) a élaboré avec ses partenaires (la Direction de l'Environnement, l'ADEME, Tia'i Fenua et Te Ora Naho) un guide à destination des professionnels présentant les alternatives aux plastiques à usage unique, en application de la loi du Pays du 2 juillet 2020, qui régleme les produits utilisant du plastique (sacs, vaisselle...).

La guide présente la réglementation en vigueur depuis le 1er septembre 2020 en Polynésie française, les alternatives en réponse à la réglementation, des pistes pour aller plus loin dans la réduction du plastique.

Source : **Guide des alternatives aux plastiques à usage unique** / CCISM, Ademe, Direction de l'environnement, Tia'i Fenua et Te Ora Naho .- in : Site CCISM, 15/04/2021, 7p. - En ligne sur le site de la [CCISM](#).

BIBLIOGRAPHIE

- SELECTION DE TRAVAUX -

Le service Veille Artisanat de CMA France assure, au plan national et territorial, une activité de veille, capitalisation, recherche et diffusion d'information qui couvre l'ensemble des enjeux et métiers de l'artisanat et de l'économie de proximité. Ouvert à tous ceux qui s'intéressent à la petite entreprise et à son environnement, il met à disposition un ensemble d'outils et services qui s'adressent en priorité aux agents des réseaux d'accompagnement et administrations, aux entreprises, ainsi qu'aux élus, afin de faciliter l'accès à l'information stratégique.

SUIVRE LES GRANDS ENJEUX AU QUOTIDIEN

La plateforme **Veille Artisanat** permet de suivre au quotidien les grands enjeux de l'artisanat et de l'économie de proximité à travers 23 dossiers sectoriels et thématiques

<https://veille.artisanat.fr/>

UNE VEILLE ADAPTEE A VOS BESOINS

Un service « sur mesure » d'alertes mail ou flux RSS, permet de recevoir les informations d'actualité en fonction de vos centres d'intérêt - thématiques ou sectoriels - sur le plan national ou pour une région.

Ce service est également proposé pour smartphones et tablettes, à travers l'application mobile « Veille Artisanat », téléchargeable gratuitement sur l'Apple Store et Google Play

RETROUVER LES INFORMATIONS CLES

La base documentaire **InfoArtisanat** référence plus de 5 300 documents sur les grands enjeux des entreprises de proximité. La recherche sur la base documentaire est possible à distance :

<https://infoartisanat.artisanat.fr>

Les documents sont majoritairement accessibles en ligne.

UN SERVICE D'ASSISTANCE INFORMATIONNELLE

Vous souhaitez obtenir une aide pour votre recherche ? Veille Artisanat peut vous communiquer une sélection de ressources, mener une veille ponctuelle spécifique ou vous orienter vers la structure adéquate.

RELAYER/DIFFUSER L'INFORMATION

Les différents outils mis en place par le service Veille Artisanat peuvent être relayés sur vos supports d'information (site, blog, intranet, newsletter...)

Un service de fourniture de contenus d'actualité thématiques, sectoriels ou régionaux, exportables sous forme de flux RSS, ou d'encarts Facebook ou Twitter peut également être assuré.

Contact : veille@cma-france.fr

Suivez-nous sur : veille.artisanat.fr



Chambres
de **Métiers**
et de l' **Artisanat**